 Mairie de Reynès

*Autorisation de prise et publication d’une photographie ou d’une vidéo*

Madame, Monsieur, dans le cadre des activités scolaires et périscolaires des documents audios, vidéos et photos peuvent être réalisés.

C’est pourquoi, la mairie de Reynès sollicite votre autorisation d’effectuer des prises de photographie et de vidéo de votre enfant.

Jesoussigné(e), ………………………………., représentant légal de l’enfant ………………………..demeurant au ……………………………….

[ ]  **J’autorise** par la présente, la mairie de Reynès, à reproduire et diffuser les images de mon enfant dans le cadre des activités décrites ci-dessus.

[ ]  **J’autorise** la mairie de Reynès à reproduire et diffuser des vidéos de mon enfant.

La présente autorisation concerne les supports de communication suivants :

[ ]  Presse écrite locale

 [ ]  Bulletins municipaux

[ ]  Réseaux sociaux

[ ]  Album photos pour les enfants

[ ]  Panneaux photos des accueil écoles

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment.

Fait à Reynès, le :

Nom, prénom et signature

Vous pourrez toutefois nous faire part ultérieurement, à tout moment, de votre souhait de faire cesser la diffusion sur Internet. La mairie de Reynès, vous informe également que conformément à la règlementation générale sur la protection des données, vous disposez d’un droit d’accès, de modification, rectification et suppression des données vous concernant en contactant le délégué à la protection des données de la commune par courrier à l’adresse suivante : Le village, 66400 Reynès ou par mail à : mairie@reynes.fr

Pour toute demande, le demandeur devra fournir un justificatif d’identité nécessaire au traitement de la demande et sera par la suite détruit, dans un délai d’un mois.

En l’absence de réponse vous pouvez faire une réclamation auprès de la CNIL à l’adresse suivante : www.cnil.fr, autorité de contrôle en France à l’adresse suivante : 3 place de Fontenoy TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.